



PAR FRANÇOIS ÉCALLE, ancien  
rapporteur général de la Cour des  
comptes, président de Fipeco\*

## LA LEÇON D'ÉCO

# “Pourquoi il faudra bien reculer l'âge de la retraite”

Pour cet expert, quelles que soient les modalités de la réforme de la retraite, on pourra difficilement échapper à un recul de l'âge de départ.

**L**e gouvernement a engagé une concertation en vue de la création d'un système universel de retraites par répartition et par points dans lequel chaque euro cotisé donne droit à la même pension, indépendamment du statut professionnel. Des points gratuits seront attribués aux personnes ayant rencontré des difficultés particulières, le chômage par exemple. Si les objectifs sont pertinents, les difficultés de mise en œuvre seront très importantes, notamment parce qu'il faudra harmoniser des modes de calcul des pensions et des avantages au titre de la solidarité actuellement très différents d'un régime à l'autre. Pour minimiser les coûts et ne pas faire trop de perdants, il faut prévoir une longue période de transition avant que les nouvelles règles s'appliquent.

Quel que soit le système - actuel, futur ou transitoire -, l'équation financière est la même : le total des pensions versées doit être égal au total des cotisations perçues. Or cet équilibre est remis en cause par la démographie : le rapport entre les nombres de retraités et de cotisants passera de 58% en 2016 à 77% en 2070, surtout du fait de la hausse de l'espérance de vie. Cette augmentation de 33% du «ratio de dépendance» des régimes de retraite pourrait être compensée par une hausse du taux des cotisations, mais les prélèvements obligatoires sont déjà très élevés en France et cela contribuerait à détruire des emplois.

Cette solution étant écartée, la hausse du ratio de dépendance doit être compensée par une baisse de 33% du «taux de remplacement moyen» (rapport entre la pension moyenne et le revenu d'activité moyen). Les règles actuelles font baisser

ce taux car les pensions sont (en principe) indexées sur l'inflation alors que les revenus d'activité augmentent plus vite. De même, les salaires pris en compte pour calculer la moyenne des 25 meilleures années sont actualisés en étant multipliés par l'inflation depuis leur versement et non par la croissance, plus élevée, du salaire moyen.

La pension moyenne augmente donc moins vite que le revenu d'activité moyen et l'écart est d'autant plus fort que les gains de pouvoir d'achat des actifs sont importants. Les projections du Conseil d'orientation des retraites montrent que le système sera équilibré en 2070 si le pouvoir d'achat augmente de plus de 1,5% par an. Cependant, le système sera encore en déficit dans les années 2025-2045 avant de revenir à l'équilibre ; un gain annuel de pouvoir d'achat de 1,5% sur 50 ans est peu probable ; ce rééquilibrage repose sur une baisse insatisfaisante de 30% du taux de remplacement.

### LE MEILLEUR MOYEN D'ÉVITER UN DÉFICIT

des régimes de retraite est plutôt de limiter la hausse du taux de dépendance. Or, si la France a un taux de natalité élevé pour un pays développé, elle est le pays de l'OCDE où l'on prend sa retraite le plus tôt. Un recul de l'âge de départ à la retraite accroîtrait le nombre d'actifs et diminuerait le nombre de retraités. Une augmentation de la population active pourrait certes entraîner à court terme une hausse du chômage mais les études montrent qu'elle accroîtrait surtout rapidement le nombre d'emplois et donc de cotisants. Un recul d'un an de l'âge minimal d'ouverture des droits ou une hausse d'un an de la durée de cotisation requise pour obtenir une pension à taux plein amélioreraient de 11 milliards d'euros le solde des régimes de retraite. ■

\* Site d'informations sur les finances publiques.